



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 18 NOVEMBRE 2008**

-:-

L'an deux mille huit, le 18 novembre, le Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le 12 novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick SEVE, Maire de l'Haÿ-les-Roses.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick SEVE, M. Pierre COILBAULT, Mme Yannick PIAU, Mme Jacqueline GEYL (arrivée à 19h08), M. Dominique MERLE, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Nicole BICHAREL, M. Bernard DELIANCOURT, Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA, M. Patrick BOURDON, Mme Mireille MURA-SALAÛN, Mme Annie BESNIER (arrivée à 18h50), M. Gérard DELACOUR, Mme Sylvie BERLINE, M. Alain DUTEMPLE, M. Jean-Pierre CHARRE, M. Hervé NIOX-CHÂTEAU, Mme Noëlle DUCROUX, M. Christian CHAIA, Mme Anne D'HERVE, Mme Christine PUND, Mme Odile STEPHANE-LEMARCHAND, M. Bruno ROUYER, Mme Milène COITOUX, M. Stéphane COLONEAUX, M. Abdoulaye BATHILY, M. Bernard GITLER, M. Pierre MALET, M. Jacques YVARS, Mme Sonia VEBOBE (arrivée à 19h14), Mme Jihane MEKARNI, Mme Jeannine VIAUD-LE-NEONARD.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Jacqueline GEYL, représentée par Mme MURA-SALAÛN (jusqu'à 19 h08),  
M. Denis HOCHSTETTER, représenté par M. COLONEAUX,  
Mme Houria BOUDACHE, représentée par M. YVARS,  
M. Fernand BERSON, représenté par Mme MEKARNI.

**SECRETAIRE :**

Mme Milène COITOUX

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, monsieur le maire ouvre la séance à 18h51.

**1 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – RENOUELEMENT.**

Sont désignés membres de la commission d'appel d'offres :

**Titulaires :**

- Gérard DELACOUR
- Bernard DELIANCOURT
- Mireille MURA-SALAÜN
- Yannick PIAU
- Jacques YVARS

**Suppléants :**

- Patrick BOURDON
- Dominique MERLE
- Abdoulaye BATHILY
- Sylvie BERLINE
- Fernand BERSON

**2 - REMPLACEMENT DE CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES DONT ILS ETAIENT MEMBRES.**

**EST DESIGNÉE**, Jihane MEKARNI au sein de la commission éducation, scolaire, périscolaire, enfance par **34 VOIX POUR**.

**EST DESIGNÉ** Jacques YVARS au sein de la commission patrimoine urbain et culturel par **34 VOIX POUR**.

**SONT DESIGNÉS** au sein de la commission solidarité, social, vieillissement de la population, santé, famille :

- Jacques YVARS, par **34 VOIX POUR**.
- Sonia VEBOBE, par **34 VOIX POUR**.

**SONT DESIGNÉS** au sein de la commission environnement, transport, circulation, travaux :

- Gérard DELACOUR, par **34 VOIX POUR**.
- Jacques YVARS, par **34 VOIX POUR**.
- Fernand BERSON, par **34 VOIX POUR**.

**SONT DESIGNÉS** au sein de la commission politique de la ville, urbanisme, intercommunalité, développement économique, emploi :

- Jacques YVARS, par **34 VOIX POUR**.
- Fernand BERSON, par **34 VOIX POUR**.

**EST DESIGNÉ**, Pierre MALET au sein de la commission logement, habitat, cadre de vie, sécurité par **34 VOIX POUR**.

**EST DESIGNÉ**, Jacques YVARS au sein de la commission culture, vie associative, fêtes, jumelage, mémoire par **34 VOIX POUR**.

**3 - REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU COMITÉ DE LA CAISSE DES ECOLES.**

Est désignée représentante de la commune au comité de la Caisse des Ecoles, madame Sonia VEBOBE par **34 VOIX POUR**.

**4 - REMPLACEMENT DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VAL DE BIÈVRE.**

Sont désignés délégués au conseil de la CAVB :

**Titulaire :**

- Jacques YVARS **34 Voix POUR**

**Suppléant :**

- Fernand BERSON **34 Voix POUR**

**5 - REMPLACEMENT DE CONSEILLERS MUNICIPAUX AU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GÉOTHERMIE.**

Sont désignés au Comité du Syndicat Intercommunal pour la géothermie :

**Titulaire :**

- Fernand BERSON **34 Voix POUR**

**Suppléant :**

- Pierre MALET **34 Voix POUR**

**6 - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ « ENTRÉE DE VILLE PAUL HOCHART » - APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION.**

**LE CONSEIL,**

**APPROUVE** le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté «Entrée de Ville Paul Hochart».

**DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité visées à l'article R. 311-5 du Code de l'urbanisme.

**Résultats :**

**POUR** 29

**ABSTENTION** 6

**7 - ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES – APPROBATION.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

**APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques.

**8 - MARCHÉ DE VÉRIFICATION ET D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS CONCOURANT À LA SÉCURITÉ – AVENANT N°1 : MISE À JOUR DES SITES DU PATRIMOINE APPARTENANT À LA VILLE DE L'HAÏ-LES-ROSES.**

**LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer l'avenant au marché passé avec l'entreprise attributaire, SAGEX,
- inscrire la dépense au budget de l'exercice concerné sous les rubriques suivantes :
  - chapitre 011,
  - fonction 113,
  - nature 6156.

**9 - CONVENTION DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-LÉONARD PASSÉE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE :**

- APPROBATION.
- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER.

**LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ.**

**DECIDE** d'approuver la convention à passer entre la Ville de L'Haÿ-les-Roses et la Fondation du Patrimoine lançant une campagne de souscription pour la restauration de l'église Saint-Léonard.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

**10 - CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-LÉONARD PASSÉE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE :**

- APPROBATION.
- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER.

**LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :**

**DECIDE** d'approuver la convention à passer entre la Ville de L'Haÿ-les-Roses et la Fondation du Patrimoine portant sur le versement d'une subvention pour la restauration de l'église Saint-Léonard.

**DIT** que la subvention sera versée au budget communal, chapitre 12, sous-fonction 324, nature 1328.

**11 - SUBVENTION AUX RESTOS DU CŒUR :**  
- **APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS.**  
- **AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE LES SIGNER**

**LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ.**

**DECIDE** d'approuver le contrat d'habilitation à passer entre la Ville de L'Haÿ-les-Roses et l'Association «Les Restaurants du Cœur/Relais du Cœur du Val-de-Marne» ainsi que la convention permettant le reversement des recettes des concerts par la Ville de L'Haÿ-les-Roses au profit de cette association.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire.

**DIT** que le montant de la dépense sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 520, nature 657-4.

**12 - SUBVENTION ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION JAZZOMANIA.**

**LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ.**

**DECIDE** d'accorder une subvention de 1 320 euros au bénéfice de l'association Jazzomania.

**DIT** que le montant de la dépense sera imputé sur le budget de l'exercice 2008 : Chapitre 65, sous-fonction 048, article 6574.

**13 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007 DU SIPPEREC – DONT ACTE.**

**DONT ACTE.**

**14 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007 DU SIGEIF - DONT ACTE.**

**DONT ACTE.**

**15 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007 DU SIFUREP - DONT ACTE.**

**DONT ACTE.**

**16 - FIXATION DU TAUX DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX AGENTS DE L'HÔTEL DES IMPÔTS.**

**LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ.**

**DECIDE** de fixer, pour l'année 2008, le montant global des indemnités allouées aux agents de l'Hôtel des Impôts à 8 421, 67 €.

**DIT** que la dépense en résultant sera imputée au Budget de la Ville au Chapitre 022, nature 6218.

**17 - FIXATION DU MONTANT DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE.**

**LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ.**

**DECIDE** que le montant brut de la prime de fin d'année au titre de l'année 2008 est fixé à 1 300,00 € pour les titulaires et les stagiaires.

**DIT** que le calcul du montant attribué aux agents non titulaires tiendra compte des cotisations légales soit un montant de 1 438,00 €.

**DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de la ville au chapitre 012, natures 64118, 64138, 64131, 6331, 6332, 6336, 6451, 6453 et 64832.

**Questions diverses :**

Vœu concernant le schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF) présenté par monsieur Dominique MERLE au nom de la majorité municipale.

Le Conseil Régional a adopté, le 25 septembre 2008, le projet de SDRIF à une très large majorité. Ce document confirme la volonté des élus d'inscrire notre région dans le développement durable en alliant développement économique, accroissement de l'offre de logements et de transports collectifs, préservation des espaces naturels et agricoles. C'est un outil essentiel au service de l'égalité sociale et territoriale.

Le SDRIF ambitionne la production de 60.000 logements par an et vise le plein emploi.

Ce projet a fait l'objet d'une très large concertation depuis 4 ans à laquelle ont été associés les élus, les différents acteurs économiques, sociaux et associatifs. Le 11 juin, la commission d'enquête publique a donné un avis favorable unanime au projet de SDRIF.

L'Etat a été associé à toutes les étapes de ce projet.

La mise en œuvre du SDRIF constitue une urgence pour l'avenir de l'Ile-de-France. Il est impatientement attendu par les élus locaux afin de pouvoir réaliser les projets de leurs territoires.

Le conseil municipal de la ville de L'Haÿ-les-Roses, réuni le 18 novembre 2008, demande au gouvernement de transmettre sans attendre le SDRIF arrêté au Conseil d'Etat pour son approbation définitive.

**Résultats :**

**POUR** 28

**ABSTENTION** 6

A 19h47, l'ordre du jour étant expiré, monsieur le Maire lève la séance.

Patrick SEVE  
Maire de L'Haÿ-les-Roses  
Conseiller régional d'Ile de France

Publication du : 21 novembre 2008 au 22 janvier 2009